

**Motion du 27 juin 2023 de Mmes et MM. Eric Bertinat, Pascal Altenbach, Marie-Agnès Bertinat, Christo Ivanov, Cathy Jacquier, Didier Lyon, Mathieu Romanens, Vincent Schaller et Pierre Scherb: «Organiser une campagne de prévention concernant les accidents liés à la mobilité douce».**

(renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication par le Conseil municipal lors de la séance du 21 mai 2024)

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que nous sommes témoins d'une augmentation significative de l'utilisation des modes de déplacement doux tels que les trottinettes électriques et les bicyclettes sur notre commune. Force est de constater que certains usagers ne respectent pas les règles élémentaires de la circulation routière;
- que cette situation engendre des risques accrus d'accidents tant pour les usagers de la mobilité douce que pour les autres usagers de la route, y compris les piétons et plus particulièrement les personnes âgées;
- que parmi les infractions constatées, nous relevons les comportements suivants:
  1. excès de vitesse: certains utilisateurs de trottinettes électriques et de bicyclettes circulent à une vitesse excessive, mettant en danger leur propre sécurité ainsi que celle des autres usagers de la route;
  2. non-respect des feux rouges: des trottinettes électriques et des bicyclettes ne respectent pas les feux et passent quand même au rouge;
  3. non-respect des passages piéton: des trottinettes et bicyclettes électriques s'engagent brusquement, souvent à haute vitesse, depuis la route sur un passage piéton puis sur le trottoir sans avertir les piétons au moins par un signal acoustique;
  4. trottinettes et bicyclettes électriques qui roulent sur les trottoirs, empêchant ainsi les piétons de passer, même là où il y a une piste cyclable juste à côté du trottoir;
  5. utilisation de la voie réservée au tramway: nous constatons également que certains usagers de la mobilité douce empruntent la voie réservée au tram, ce qui peut entraîner des accidents graves,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en place une campagne de prévention et de sensibilisation, afin de rappeler les règles élémentaires de circulation aux utilisateurs de la mobilité douce. Cette campagne pourrait inclure des actions telles que des séances d'information, des affichages dans les lieux publics, des interventions dans les écoles, des contrôles de police ciblés pour assurer le respect des règles de circulation. En agissant de manière proactive, nous pourrions garantir la sécurité de tous les usagers de la route, tout en promouvant les avantages de la mobilité douce pour la préservation de notre environnement.